

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis public est donné conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, chapitre C-19) à l'effet que le rapport financier 2018 et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2018 seront déposés à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 7 mai 2019, à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire situé au 451, boulevard Saint-Jean.

Donné à Pointe-Claire ce 17 avril 2019.

PROVINCE OF QUEBEC  
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given in conformity with Section 105.1 of the *Cities and Towns Act* (CQLR, chapter C-19) to the effect that the 2018 Financial Report and the external Auditor's Report for the 2018 fiscal year will be filed at the regular council meeting to be held on May 7, 2019, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard.

Given in Pointe-Claire April 17, 2019.

Danielle Gutierrez, OMA  
Assistante greffière / Assistant City Clerk